



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03261

Numéro SIREN : 794 754 192

Nom ou dénomination : 3LM BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2014 sous le numéro de dépôt 8761

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 18 JUIL. 2014 Numéro : A 8761

3LM BATIMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

Siège social : 8 bis rue Jean-Jacques Rousseau

ZAC des Radars

91350 GRIGNY

794 754 192 RCS EVRY

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2014

L'an deux mille quatorze,

le premier juin, à dix heures trente minutes, au siège social,

Monsieur Jean-Pierre LACASSAGNE, président de la société 3LM BATIMENT, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Le Président, également associé unique, prend les décisions suivantes portant sur :

- La nomination de Monsieur Bruno LABATI en qualité de Directeur Général et fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 17-II du pacte social, le Président nomme en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Bruno LABATI,

né le 08/08/1966 à FONTENAY AUX ROSES (92),

demeurant 8 rue de la République, 91360 EPINAY SUR ORGE.

Monsieur Bruno LABATI, invité, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul des mandats.

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président vis-à-vis des tiers.

Le Président décide, en accord avec Monsieur Bruno LABATI, que le mandat de Directeur Général sera assumé à titre bénévole.

DEUXIÈME DECISION

Monsieur le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Jean-Pierre LACASSAGNE, Président de la société 3LM BATIMENT.

Le président
Jean-Pierre LACASSAGNE



Bruno LABATI
« bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général*

